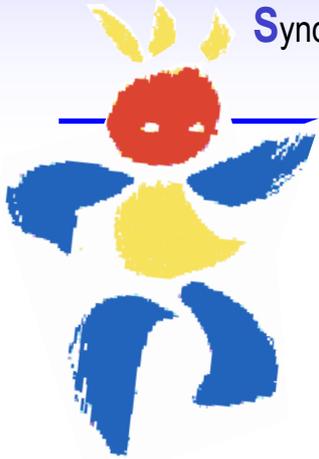


ENSEMBLE

Éducation Nationale

ISSN 1244.0701

N° 275 □ décembre 2015



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0417 S 06095 - Directrice de la publication : Sandrine Baumlé - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €

Editorial

2015 finit de façon aussi effroyable qu'elle avait commencé.

Après Charlie Hebdo, la police et les juifs, c'est la jeunesse, la liberté, la France et tout ce qu'elle représente qui ont été visées. Mais la réponse à ce fanatisme ne peut être ni le tout sécuritaire ni la désespérance. Oui vraiment, l'Ecole doit devenir la priorité pour remplir à plein ses missions à commencer par la formation du citoyen de demain.

Sans amalgame aucun, le résultat des élections régionales nous laisse à penser qu'il y a encore fort à faire dans le domaine du vivre ensemble et là aussi c'est bien l'école qui doit prendre cette question à bras-le-corps.

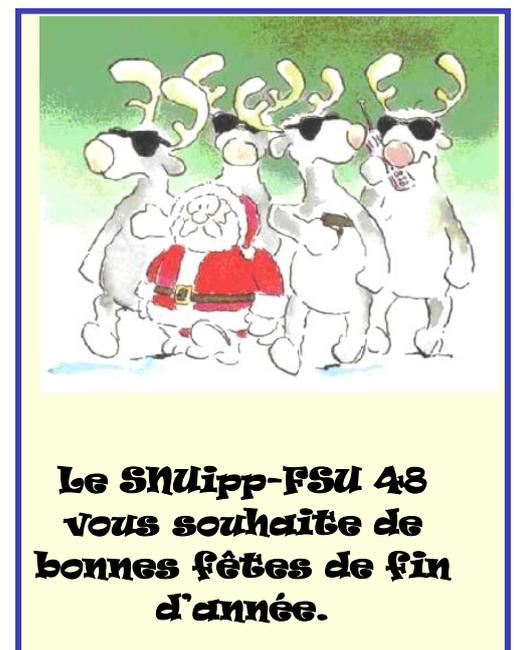
Mais à elle seule ce chantier est insurmontable. Il est donc urgent de donner à l'école et aux éducateurs, les moyens, la formation, l'envie et la reconnaissance qui leur permettront de s'investir toujours plus auprès des élèves.

Même si l'ambiance est à la morosité, c'est debout et ensemble que nous avancerons. Et si on y ajoutait une pincée de bonheur, deux doigts de

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 10 décembre 2015



**Le SNUIPP-FSU 48
vous souhaite de
bonnes fêtes de fin
d'année.**

SOMMAIRE

- | | |
|---|------|
| <input type="checkbox"/> Editorial | p. 1 |
| <input type="checkbox"/> Métier : laïcité ; communiqué FSU ; CAPD promotions 2015 | p. 2 |
| <input type="checkbox"/> Métier : CAPD promotions | p. 3 |
| <input type="checkbox"/> Administratif : ne pas oublier | p. 4 |
| <input type="checkbox"/> Métier : maternelle ; direction d'école ; contrats aidés | p. 5 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : COP 21 ; priorité au primaire | p. 6 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : Appel unitaire : nous ne céderons pas ! | p. 7 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : bulletin de syndicalisation | p. 8 |
| <input type="checkbox"/> supplément : 4 pages laïcité à l'école | |

Métier

Oui, l'école revendique ses valeurs...

Suite aux menaces proférées par l'Etat Islamique dans un magazine francophone en ligne, qualifiant l'école française de lieu de « mécréance et de perversion » et les professeurs de « corrupteurs », et rejetant tout ce que porte l'école : la laïcité et la démocratie, la tolérance, l'humanisme, le respect des valeurs républicaines, la mixité, voilà ce que la section du SNUipp-FSU64 répond :

La culture et l'éducation n'ont jamais fait bon ménage avec le fanatisme. Nous nous sentons certains soirs de plus en plus cerné-es par les extrêmes, légitimement inquiets. Mais si l'école est ainsi ciblée, c'est sans doute parce qu'elle reste encore un rempart contre l'obscurantisme. Face à des pressions idéologiques et psychologiques, la résistance va être quotidienne, en continuant de transmettre les valeurs républicaines et de laïcité.



Communiqué FSU

Le 9 décembre est l'anniversaire de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Cette loi a été une étape importante dans la construction de la laïcité. Elle donne l'absolue liberté de conscience à chaque citoyen, celle de croire ou de ne pas croire.

En instaurant la stricte neutralité de l'État en matière de religion, elle inscrit le principe du respect de celle-ci dans toute la société.

Elle implique ainsi pour les agents des services publics une obligation de neutralité, garante de l'égalité de traitement pour les usagers.

La décision de faire de cette date une occasion de célébrer la laïcité dans le cadre de l'École fait partie des « Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République » prises après les attentats de janvier 2015. Le rôle de l'École dans l'éducation aux valeurs de la République, dont la laïcité, est essentiel. Elle est au cœur du travail des équipes éducatives, au quotidien, au delà du nouvel enseignement moral et civique ou de seules journées commémoratives. La laïcité se forge au quotidien, à travers les pratiques,

les apprentissages et la construction des connaissances. Elle ne saurait permettre à quiconque de se réfugier derrière ses convictions ou ses croyances pour refuser d'enseigner ou de recevoir un enseignement scolaire.

Pour la FSU la laïcité est un repère fondateur et un point d'appui face aux crispations de notre société. C'est un principe qui garantit le vivre ensemble. En définitive cette loi est avant tout une loi de liberté.

Elle garantit ainsi que chacun et chacune puisse se sentir reconnu pour ce qu'il ou elle est, dès lors qu'il ou elle reconnaisse l'autre de la même manière. Elle permet la pleine expression de la liberté et de l'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, en refusant les discriminations.

La FSU a toujours considéré la défense de la laïcité comme partie intégrante du combat syndical. Parce que la pluralité et la diversité de notre société sont une richesse pour faire vivre la laïcité dans notre pays, la FSU appelle les personnels à la défendre et à la promouvoir ainsi que les valeurs qu'elle induit.

Les Lilas le 9 décembre 2015

La laïcité c'est aussi ça :

Alors que l'école « numérique » est déclarée comme étant un objectif prioritaire du gouvernement, ce dernier abandonne toute ambition de libérer les outils numériques de la main-mise du monde marchand. Plusieurs organisations, plusieurs associations ont rédigé un communiqué commun qu'elles soumettent à signatures sous forme d'une pétition.

Un partenariat indigne des valeurs affichées par l'Éducation nationale. Lundi 30 novembre 2015, la ministre de l'Éducation nationale,

de l'Enseignement supérieur et de la recherche Najat Vallaud-Belkacem a annoncé la signature d'un partenariat entre Microsoft et son ministère.

Les organisations signataires de ce communiqué dénoncent une collusion d'intérêts : ce partenariat prévoit de présenter une fois de plus aux élèves un logiciel privateur (et non sous licence libre) et des formats fermés comme seuls outils incontournables et par voie de conséquence la dépendance comme modèle à adopter.

Tout cela tend à renforcer la position dominante de l'entreprise américaine, au détriment des logiciels libres et des formats ouverts, qui pourtant respectent les principes élémentaires de neutralité et d'interopérabilité.

Compte rendu de la CAPD du 6 novembre, avancement des PE

Ne pas confondre vitesse et précipitation : L'administration souhaitait pouvoir mettre en paiement les salaires tenant compte des promotions 2015 dès le mois de décembre c'est pourquoi elle a imposé la date du 6 novembre 2015 au retour des vacances pour traiter des promotions.

Les organisations syndicales elles souhaitent un report de cette CAPD initialement prévue le 3 novembre pour d'une part travailler sur des documents fiables et d'autre part pouvoir vérifier les données auprès des collègues hors période de vacances. Un délai de 3

jours nous a été accordé.

Dès le lundi 2 après-midi, nous avons signalé aux services de la DSDEN une erreur majeure dans le document de travail, erreur que nous avons confirmée à la secrétaire générale et à la responsable de la DRHE mercredi 4 après-midi.

Enfinement, après avoir siégé presque 3 heures le vendredi 6, envoyé les courriers à la plupart des collègues et commencé l'impression du journal, coup de fil de la DSDEN informant que le DASEN ne validait plus la promotion de 5 collègues. Conséquence directe de l'erreur que nous avons signalé dès

le lundi.

Nous nous excusons auprès des collègues qui ont été destinataires d'un courrier annonçant une promotion qui a ensuite été invalidée.

La situation de 4 de ces 5 collègues sera réexaminée en CAPD en janvier et le 5ème ne bénéficiera pas d'une promotion cette année.

Malgré la situation inconfortable de ces 5 collègues, le SNUipp se félicite de l'obligation d'étudier tous les éléments de carrière de façon transparente et équitable en CAPD.

Métier

CAPD du 6 novembre, avancement des PE

Classe Normale Au Grand Choix Du 4e au 5e échelon Barèmes De 26.50 à 27.00 Au 01/09/15 -LACROIX Caroline -RAYNAL Aurélia -VIDAL Manon Du 5e au 6e échelon Barèmes de 33.000 à 34.000 Au 01/09/15 -GERBAL Emilienne -MATHIEU Magaly -RAYMOND Sarah -COPPEL Anne-Laure Du 6e au 7e échelon Barèmes de 38.000 à 39.000 Au 01/09/15 -LADEVEZE Carine -MADERN Stéphanie Au 14/10/15 -FLAYOL Camille Au 01/03/16 -GILET Aurore Du 7e au 8e échelon Barèmes de 41.334 à 49.464 Au 16/02/16 -JOURDAN Claudie Au 01/03/16 -ANDRE Marie -ZIMMERMANN Claire Au 12/05/16 -VALUN Cécile -ROQUEPLAN Laetitia Au 05/07/16 -BOULET Sylvie Du 8e au 9e échelon Barèmes de 47.972 à 58.375 Au 01/09/15 -GISCARD Marie-Pierre Au 22/09/15 -ROCHETTE Sylvie Au 01/12/15 -RABIER Sylvie Au 19/02/16 -ANGLADON Véronique Au 01/03/16 -MAURAND Sylvain	-SECKEL Gabrielle Au 04/03/16 -TRAZIC Régine Au 11/03/16 -ALBARET Vanessa Au 22/08/16 -BETTENCOURT Corinne Du 9e au 10e échelon Barèmes de 62.297 à 66.917 Au 01/09/15 -CAYROCHE Yolande -DENISET Fabienne -DEZOUCHES Martine Au 10/10/15 -COURNAC Stéphane Au 01/03/16 -GRAS Annie -GROLIER Stéphane Au 01/07/16 -LACHAPPELLE Nathalie Au 01/06/16 -MEJEAN Françoise Du 10e au 11e échelon Barèmes De 69.675 à 73.978 Au 01/09/15 -EVEN Catherine Au 01/12/15 -CHAPEL Cécile Au 11/04/16 -CAYOT Thierry Au Choix Du 5e au 6e échelon Barèmes de 31.000 à 34.000 Au 01/09/15 -MAURIN Julie -TESTUD Mylène Au 24/10/15 -ARNAL Céline Au 01/03/16 -ALBOUY Séverine -CAILLAT Claire Du 6e au 7e échelon Barèmes de 36.500 à 39.000 Au 01/09/15 -BERNABEU Brice -BONHOMME Mélanie -LE MEUR Anne-Sophie	-MASSON Estelle -VINCENT Marie Au 23/09/15 -VALENTIN Laëtitia Au 01/12/15 -VIEILLARD Gaëlle Au 01/03/15 -BARTHEZ Emmanuelle Du 7e au 8e échelon Barèmes de 41.500 à 44.944 Au 01/09/15 -CHABANON Séverine -DESNAUD Delphine -FERRER Sébastien -MEYRIALLAGRANGEK -PONS Magali -SERRANO Julien -STEENBEKE Sandrine Au 21/09/15 -MOURGUES Aline Au 09/11/15 -MERCADIER Cécile Au 01/12/15 -BRASSAC Valérie -DA SILVA Gaëlle Au 04/12/15 -NAVEAUX Emilie Du 8e au 9e échelon Barèmes de 49.644 à 62.894 Au 01/09/15 -BUISSON Brigitte -MALET Agnès -MARTINEZ Céline Au 20/09/15 -PALPACUER Marie-Pierre Au 07/12/15 -DUBOIS Sylvie Au 05/11/15 -BORDES Christophe Au 09/01/16 -LOUVEAU Yann Du 9e au 10e échelon Barèmes de 55.992 à 65.644 Au 01/09/15 -AUJOLAT Marie Christine -BONNAL Aline Au 01/10/15 -PAULET Geneviève Au 01/12/15	-CAPAROS Florence Au 01/03/16 -TAURISSON Olivier Au 02/03/16 -OHAMI Stanislas Au 24/03/16 -BERNON Pascale Du 10e au 11e échelon Barème 68.903 Au 25/11/15 -DUBUS Patrice À l'Ancienneté Du 2e au 3e échelon Au 01/09/15 -CADIERGUES Floriane -NAVETH Palmyre -VAN PUYVELDE Bony -CASTILLO Chloé -GIRARD Mathilde -ROUYEYRE Charlotte -MOULIN Anne Du 3e au 4e échelon Au 01/09/15 -BAYET Oriane Au 20/11/15 -SALBURGO Julie Au 24/01/16 -CHIOMENTO Mickaël Au 01/07/16 -MERCADAL Raphaëlle Du 4e au 5e échelon Au 24/10/15 -ALMERAS Emilie Au 01/03/16 -DURAND Justine -HAMMEL Jérémie -MAGDINIER Jeanne Au 27/08/16 -HERVAS Sonia Du 5e au 6e échelon Au 01/09/15 -BONNIEU Marjorie -DARDE Hélène -MERSADIER Julie Du 6e au 7e échelon Au 03/01/16 -GELY Annie Au 06/06/16 -SCHEIDECKER E.	Du 7e au 8e échelon Au 30/11/15 -ROUX Nathalie Au 01/12/15 -DUPIAT Delphine -MAURIN Amélie Au 01/03/16 -SALENDRES Elodie Au 01/07/16 -MARIE AUGÉ Eddy -VIDOU Stéphane Du 8e au 9e échelon Au 01/09/15 -AGULHON Isabelle -LEBECQ Nathalie Au 27/09/15 -FRAYSSIGNES Walter Au 01/11/15 -GOUPIL Laurence Au 25/01/16 -AGUILHON Delphine Au 23/08/16 -SOUCHON Nathalie Du 9e au 10e échelon Au 20/09/15 -MARTIN Christelle Au 01/12/15 -DALUT Mylène Au 01/06/16 -VARENE Claire Du 10e au 11e échelon Au 20/04/16 -MARTIN Jose Au 25/06/16 -HOURS Pascale Hors-Classe Du 4e au 5e échelon : Au 01/06/16 -CHABANON Chantal Du 5e au 6e échelon : Au 26/09/15 -CLEMENT Evelyne Au 24/11/15 -GODE Philippe Au 09/08/2016 -SEVENE Christine Du 6e au 7e échelon : Au 01/10/15 -NOUVEL Michel Au 06/05/16 -PERCEVAULT Fabrice
--	---	--	---	--

Administratif

Ne pas oublier

PERMUTS RENTRÉE 2016 : Retour des accusés de réception et des pièces justificatives

ATTENTION : Renvoyez **dès à présent**
les confirmations de demande de changement de
département et des pièces justificatives à la DSDEN
de la Lozère **IMPÉRATIVEMENT**

Vendredi 18 décembre 2015 **AU PLUS TARD.**

Comité départemental de suivi des rythmes :

le jeudi 17 décembre

- Bilan des PEDT
- Outil d'évaluation

**Faites nous remonter vos remarques,
seule la voix du SNUipp est habituellement
dissonante dans ce comité**

Liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école maternelle et élémentaire de 2 classes et plus :

la circulaire est en ligne sur le site de la DSDEN.
La demande d'inscription est à transmettre à l'IEN pour
le **mardi 15 décembre**.

Certification Complémentaire :
inscriptions jusqu'au
15 décembre.

CAPASH :

- Date limite de dépôt des dossiers à la DRHE division du 1er degré sous couvert de l'IEN de circonscription **lundi 25 janvier 2016**
- Réunion d'information pour les personnels intéressés à la DSDEN **lundi 11 janvier 2016 à 17h30**

PPMS

Y'a pas le feu au lac !

A l'occasion d'une réunion au sujet des mesures de sécurité le 9 décembre au ministère, ce dernier a confirmé que les équipes avaient bien jusqu'à fin janvier pour faire remonter les PPMS, infirmant ainsi certaines consignes départementales qui exigent son retour avant les vacances de Noël.

**Il n'est pas forcément très
judicieux d'exiger un exercice
catrastophiste après les derniers
événements de novembre et
à quelques jours des
les vacances.**

REPLACEMENT : Rien ne va plus!

Depuis quelques semaines, c'est-à-dire au plus fort des besoins en remplacement pour les stage mais pas encore au plus haut pic des absences pour maladie, **quelle pagaille dans la gestion des remplaçants !**

Ici c'est un stage école annulé le jour même, là c'est deux remplaçants pour un-e collègue en stage à remplacer, alors que dans l'école voisine c'est deux remplaçants pour trois absents et ailleurs pas de remplaçant du tout...

Les TR, de la brigade départementale comme les ZIL, sont appelés à traverser le département et arrivent donc dans les écoles à l'heure de la pause repas, quand ils ne sont pas renvoyés à l'autre bout du département ou dans leur école de rattachement parfois elle aussi à l'autre bout du département !

Les bruits courent qu'une nouvelle gestion a été imposée aux circons pour une gestion globale plus efficace par la DSDEN. Nous préférons et de loin la gestion au plus près du terrain et des besoins par les secrétaires de circonscription. Faites nous remonter vos remarques pour étayer notre position.

Groupe de travail : bilan du mouvement 2015 et temps partiels

Le SNUipp l'avait demandé lors de la CAPD du 6 novembre, il se tiendra lundi 14 décembre à 14h

Pour le mouvement nous ne manquerons pas de dénoncer les effets néfastes de l'harmonisation académique, qui a conduit à un nivellement par le bas des droits des enseignants à muter. Toujours au prétexte de cette académisation du mouvement départemental le DASEN a régulièrement refusé toute prise de décision ou initiative sans en référer à Montpellier.

Pour nous trois points essentiels :

- La suppression des vœux géographiques,
 - Le retour d'un second mouvement avec vœux et l'abandon de la "foire aux postes",
 - La suppression des postes à profil
- Quant aux temps partiels une première certitude : cela ne pourra que s'améliorer et ce ne sont pas les remarques qui vont manquer. Le SNUipp-FSU 48 exigera que tous les droits des personnels, réglementés par les textes ministériels (fonction publique et éducation nationale) soient respectés dans notre département. Le SNUipp-FSU 48 remettra une copie des pétitions signées par les collègues sur ce sujet.

Carte scolaire

Le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) est programmé le 10 février 2016.

Cette instance réunit les représentants de l'administration et des personnels. Le DASEN y présente son projet d'ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée de septembre 2016. Avant cela, les IEN sont chargés de l'enquête de terrain et de faire des propositions au DASEN. De son côté le SNUipp-FSU prépare activement dès aujourd'hui cette carte scolaire en vous sollicitant pour remplir la fiche enquête en ligne sur notre site ou en se rendant dans les écoles.

Les premières informations émanant des écoles font apparaître des écarts conséquents d'effectifs notamment avec une minoration de ceux de maternelle. C'est une pratique récurrente que le SNUipp-FSU 48 dénonce tous les ans.

**Renvoyez-nous rapidement
les informations réelles.**

Métier

maternelle 2015 : nouvelles pratiques professionnelles



Depuis la rentrée 2015, l'école maternelle bénéficie de nouveaux programmes de qualité. Sur le papier, ils suggèrent de nouvelles façons de travailler, que

ce soit pour l'apprentissage du langage, la compréhension des nombres, la place du jeu dans les classes, ou encore le développement sensoriel et moteur ...

Mais, dans les classes, tout cela ne s'improvise pas.

Comment mettre en place ces nouveaux programmes avec des rythmes scolaires non adaptés aux petits ?

Comment ajuster nos pratiques sans formation continue ?

N'en déplaise à certain-e-s, même en 2015, on apprend en se confrontant à ses pairs.

Or cette dimension d'échanges a disparu avec l'arrivée de la formation à distance ou pire du clic seul-e devant son ordinateur. Ce ne sont pas les très (trop ?) nombreux documents d'accompagnement qui vont nous aider : trop d'information tue l'information !

Comme dans tous les métiers, il est essentiel de pouvoir renouveler ses connaissances

professionnelles. Il est urgent qu'un solide plan de formation continue voit le jour, alimenté par les travaux de la recherche.

Madame la Ministre, Nous avons besoin d'être épaulé et accompagné .

Nous voulons une version papier (au minimum 1 par école) des programmes. Nous voulons un vrai temps de formation (3 heures d'animation pédagogiques seulement, alors que pour la réforme du collège 12 heures sont prévues !)

Nous voulons avoir accès au travail de la recherche pour faire évoluer nos pratiques. Nous voulons du temps pour faire notre travail.

Si votre souhait (légitime et partagé) est la réussite de tous les élèves, vous devez faire preuve de bienveillance envers vos enseignant-es en les soutenant au quotidien.

A lire sur le site national du SNUipp-FSU :

Le point sur les documents d'accompagnement maternelle :

<http://www.snuipp.fr/Le-point-sur-l...>

Résultats enquête Harris de novembre 2015 :

Une école maternelle plébiscitée mais toujours en quête d'attention

<http://www.snuipp.fr/Une-ecole-mate...>

Direction d'école

le point sur les revendications du SNUipp-FSU au niveau national pour l'amélioration de la direction et du fonctionnement de l'école.

□ Développer la formation

La direction d'école ne s'improvise pas et nécessite une formation spécifique :

des compétences administratives, pédagogiques, juridiques, de relations humaines et d'animation d'équipe sont aujourd'hui nécessaires.

Lors de leur première nomination, les directrices et les directeurs d'école nouvellement nommés doivent bénéficier d'une formation sur le temps de travail, débutant avant la prise de fonction et s'étalant sur une année. Une formation continue de qualité doit être régulièrement proposée à tous les directeurs.

□ Alléger la charge de travail

Chaque école doit bénéficier d'un outil informatique de qualité pour la direction. Cet outil doit faciliter le travail administratif, être utile à l'école et correspondre à des situations réelles.

Les sollicitations et injonctions multiples doivent cesser. L'Éducation Nationale doit prendre en compte les tâches liées au partenariat avec les collectivités et les borner.

Elle doit aussi garantir une harmonisation entre les circonscriptions.

□ Améliorer le temps de décharge des directrices et directeurs d'école

Il est impossible de faire l'impasse sur le besoin de temps. L'amélioration du régime de décharge est incontournable quelle que soit la taille de l'école.

Le SNUipp-FSU revendique :

- 1 à 3 classes : 1/4 de décharge
- 4 à 6 classes : 1/2 de décharge
- 7 à 9 classes : 3/4 de décharge
- 10 classes et plus : décharge totale

Les CLIS doivent donner lieu à un temps supplémentaire de décharge.

□ Pérenniser l'aide administrative

Le SNUipp-FSU revendique une aide pérenne à la direction et au fonctionnement de l'école par la création d'emplois statutaires de la Fonction Publique.

Le SNUIPP aux cotés des contrats aidés :

Les premiers emplois aidés sont arrivés dans les écoles en 2005 dans le cadre de l'application du protocole sur la direction d'école.

Prévus pour apporter une aide administrative à la direction d'école, les emplois de vie scolaire (EVS) ont aussi progressivement été affectés à des missions

d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AVS).

Le statut d'AESH remplace, depuis la rentrée 2014, celui d'AVS-AED créée en 2003.

Le SNUipp-FSU a tout de suite fait valoir la nécessité de créer des emplois stables et pérennes pour exercer ces missions tant pour l'aide administrative que pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap ou bien encore l'animation des BCD, des salles informatiques, la vie scolaire... qui sont tous de véritables besoins de l'école.

Dans le même temps, le SNUipp-FSU se bat aux côtés des personnels pour faire respecter leurs droits, en exigeant notamment que chacun d'entre eux puisse aller au terme possible de son contrat.

Il est à l'initiative d'une pétition intersyndicale collectant environ 60 000 signatures pour réclamer une solution pour chacun. Le SNUipp-FSU bataille également contre les trop faibles salaires de ces personnels précaires ainsi que contre l'obstination du ministère de l'éducation nationale à ne pas mettre en œuvre les formations professionnelles prévues en recourant aux prud'hommes pour indemniser les emplois aidés.

Pour l'instant, suite à nos actions et mobilisations, un début timide de « professionnalisation » des AVS est engagé.

Pour autant, il reste insuffisant et le SNUipp-FSU revendique la création d'emplois de la fonction publique pour l'ensemble des missions exercées par les AESH et les emplois aidés.

Le SNUipp-FSU ne se satisfait pas de cette situation et poursuit son combat pour pérenniser les personnels actuellement précaires remplissant ces missions indispensables au bon fonctionnement des écoles.



Agir Ensemble

Campagne climat – COP 21 : un enjeu syndical

Paris a accueilli le 21^{ème} sommet des Nations Unies sur le dérèglement climatique du 30 novembre au 11 décembre 2015. Cette conférence était un enjeu fondamental pour le mouvement syndical. Elle doit nous permettre de faire le lien nécessaire entre les enjeux climatiques et les enjeux sociaux.

Répondre aux enjeux posés par le réchauffement climatique est incontournable. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit, si rien n'est fait, une augmentation des températures moyennes de l'ordre de 3,7 à 4,8°C, à la fin du siècle. Ce qui aurait potentiellement des conséquences dramatiques à l'échelle planétaire : plus de 1,4 milliards de personnes subiraient des restrictions d'accès à l'eau, les dérèglements climatiques pourraient causer la mort de plus de 100 millions de personnes et le nombre de réfugiés climatiques exploserait. Par ailleurs, il est à noter que les victimes des dérèglements climatiques sont avant tout les populations les plus pauvres, tant à l'échelle mondiale que dans les pays du Nord où les classes populaires sont

aujourd'hui les plus touchées par la pollution, par exemple.

Répondre à l'enjeu climatique, c'est donc aussi lutter contre les inégalités. Lutter contre les inégalités entre pays du nord et pays du sud. L'empreinte écologique moyenne des pays de la zone euro est par exemple plus de deux fois supérieure à la moyenne mondiale et près de cinq fois celle de la moyenne des pays africains. Mais cette comparaison cache des inégalités au sein même des pays du nord. Une étude menée au Canada met en évidence que l'impact environnemental des 10 % les plus riches est 2,5 fois plus importants que celui des 10 % les plus pauvres.

La transition doit donc être écologique mais aussi sociale. Elle doit reposer sur des politiques économiques fondées sur la redistribution des richesses pour réduire les inégalités et par une réorientation de l'économie vers un modèle non productiviste. Cela ne se fera pas non plus sans un investissement important dans la formation. Par ailleurs, les enjeux en termes d'emploi sont également considérables. L'OIT parle de 15 à 60 millions d'emplois supplémentaires d'ici à 2030.

Combattre pour cette transition, c'est

donc lutter pour le développement de politiques publiques et le renforcement des services publics. Mais les enjeux se déclinent aussi au niveau national.

Nous devons nous saisir de cette occasion pour porter nos revendications, et affirmer que la transition écologique et sociale nécessite de rompre avec les politiques d'austérité. En effet, alors que du plus haut sommet de l'Etat, la France est présentée comme « exemplaire sur le climat », les actes sont à front renversé : baisse du budget du ministère de l'environnement, poursuite des projets inutiles et imposés comme « Notre Dame des Landes », délivrance de nouveaux permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux.



Priorité au primaire : le SNUipp-FSU s'adresse aux parlementaires

À quelques jours du vote du budget 2016, le SNUipp-FSU s'adresse

à l'ensemble des parlementaires pour leur demander d'amplifier l'investissement budgétaire en faveur de l'école primaire et de ses enseignants.

Une fois de plus, le rapport de l'OCDE « Regards sur l'éducation » rendu public hier, confirme ce retard très français dans les moyens attribués à l'école primaire : près de 20 % de moins par an et par élève que la moyenne des pays de l'OCDE. Conséquence, le nombre d'élèves par classe reste parmi le plus élevé notamment en maternelle, la formation continue est en friche, les salaires des enseignants sont en bas de l'échelle et leur temps de travail tout en haut.

Pour permettre à notre école de se transformer concrètement afin qu'aucun élève ne reste sur le bord du chemin, cette question des moyens reste aujourd'hui incontournable.

3 950 créations de postes sont prévues pour la rentrée prochaine et c'est tant mieux pour les écoles qui vont en bénéficier.

Pour autant, le compte n'y est toujours pas.

Nous demandons donc un budget qui permette de réduire la taille des classes, de ré abonder les postes de RASED et de remplaçants, ou même de tenir les engagements de la loi pour le « plus de maîtres que de classes » ou la scolarisation des moins de 3 ans.

Nous demandons également des moyens pour reconstruire la formation continue des enseignants actuellement en friche. Il s'agit de mesures déterminantes pour la réussite des élèves.

De la même manière, nous demandons que le budget 2016 permette l'augmentation de l'indemnité ISAE des enseignants du primaire actuellement bloquée à 400 euros par an, pour la porter à égalité de l'indemnité ISOE à 1 200 euros annuels.

Quantitatif et qualitatif vont de pair.

Il est urgent que le budget 2016 soit synonyme de priorité au primaire.

Agir Ensemble

Appel unitaire : Nous ne céderons pas !

Dans un appel unitaire, des associations (ci-contre) rappellent que rien ne doit nous faire sortir de l'Etat de droit et nous priver de nos libertés.

Ceux qui, au nom de Daech, ont fait subir à Paris et à Saint-Denis un moment d'inhumanité absolue ne nous feront pas céder.

Rien ne peut justifier ces assassinats, ici ou ailleurs. Chacune des victimes vit en nous parce que nous appartenons à la même humanité. Notre solidarité à leur égard et à l'égard de leurs familles est totale.

Ce crime est immense mais c'est en continuant à vivre librement et fraternellement que notre réponse sera à la hauteur.

Nous ne sommes pas naïfs : nous savons que ces actes de terrorisme appellent des réponses à la mesure du danger qu'ils représentent. Comme nous savons que le rôle des forces de l'ordre et de la justice est essentiel pour protéger nos libertés. Mais cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir aux réponses que notre société doit apporter à ces actes et à celles déjà mises en œuvre.

C'est la démocratie qui est mise à mal quand le Parlement est appelé à délibérer d'un jour à l'autre, sous la pression de l'émotion et les assauts de démagogie de responsables politiques qui cultivent la peur. Après la prorogation de l'état d'urgence et l'extension des pouvoirs de police, d'autres mesures sont encore annoncées par le président de la République.

Il nous paraît essentiel de rappeler que rien ne doit nous faire sortir de l'Etat de droit et nous priver de nos libertés.

L'état d'urgence ne peut devenir un état permanent et les conditions de sa mise en œuvre ne sauraient entraver la démocratie sociale, l'exercice de la citoyenneté et le débat public.

Depuis 1986, les lois accordant plus de pouvoirs aux forces de l'ordre, organisant une justice d'exception et restreignant nos libertés, au prétexte de lutter contre le terrorisme, s'empilent.

L'adoption d'autres dispositifs législatifs, y compris d'ordre constitutionnel, exige de poser la question de leur efficacité et de l'atteinte supplémentaire aux libertés qu'ils constituent. Avant de modifier la loi et de conférer à l'Etat des pouvoirs accrus, il faut que celui-ci s'interroge sur ce qui n'a pas permis d'éviter une telle abomination. La réponse des autorités se

veut martiale, elle n'est pas une assurance de sécurité et ne garantit en rien le respect de nos libertés.

Vouloir priver de leur nationalité jusqu'aux personnes nées françaises, c'est délivrer une nouvelle fois le message d'une France divisée.

Le silence du président de la République, lors de la réunion du Parlement, sur l'indispensable engagement de l'Etat en faveur de l'égalité des droits, de la justice sociale, sur le développement des services publics, contre toutes les discriminations et contre toutes les manifestations de racisme accroît dramatiquement le sentiment d'exclusion que vit toute une partie de notre peuple. Il donne ainsi un peu plus corps à la stigmatisation croissante qui s'exerce mettant en péril notre volonté de vivre ensemble.

Nous voulons que ces dramatiques événements soient, au contraire, l'occasion de construire un autre chemin que celui qui nous est proposé.

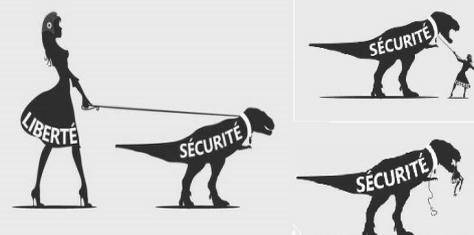
Un chemin qui refuse de désigner des boucs émissaires et qui refuse que la France soit en guerre contre elle-même. Un chemin qui donne à la paix et à l'égalité des droits toute leur place et qui s'engage en faveur d'une France solidaire, ouverte à l'autre, accueillante, libre et fraternelle.

Pour nos libertés, pour une société où la fraternité a toute sa place, **nous ne céderons pas à la peur** dans laquelle veulent nous faire vivre ceux et celles qui font de la mort leur raison de vivre.

Nous appelons les femmes et les hommes de ce pays à rester solidaires et à lutter contre toute forme de racisme.

Nous appelons aussi à la défense des libertés car nous ferons prévaloir en toutes circonstances notre liberté d'information, d'expression, de manifestation et de réunion.

Nos organisations construiront, partout en France, ces lieux qui nous permettront de débattre et nous exercerons une vigilance permanente afin que nos droits et libertés soient préservés et que nul ne soit victime de discriminations.



Premiers signataires :

AFD International, Agir pour le changement démocratique en Algérie (Acda), Assemblée citoyenne des originaires de Turquie (Acort), Association des Marocains en France (AMF), Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF), Association des Tunisiens en France (ATF), Association des universitaires pour le respect du droit international en Palestine (Aurdip), Association française des juristes démocrates (AFJD), Association France Palestine solidarité (AFPS), Association Grèce France Résistance, Association interculturelle de production, de documentation et de diffusion audiovisuelles (AIDDA), Association pour la reconnaissance des droits et libertés aux femmes musulmanes (ARDLFM), Associations démocratiques des Tunisiens en France (ADTF), Attac, Cadac, Cedetim, Confédération générale du travail (CGT), Conseil national des associations familiales laïques (Cnafal), Collectif national pour les droits des femmes (CNDF), Collectif 3C, Collectif des 39, Collectif des féministes pour l'égalité (CFPE), Comité pour le développement et le patrimoine (CDP), centre de recherche et d'information pour le développement (Crid), Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT), Commission islam et laïcité, Confédération syndicale des familles (CSF), Collectif des musulmans de France (CMF), Coordination des collectifs AC !, Droit au logement (Dal), Droit solidarité, Droits devant !!, Emmaüs France, Emmaüs International, Fédération des Tunisiens citoyens des deux rives (FTCR), Fédération nationale de la Libre pensée, Fédération internationale des Liges des droits de l'Homme (FIDH), Filles et fils de la République (FFR), Fondation Copernic, Fédération syndicale unitaire (FSU), Genepi, Ipam, La Cimade, La Quadrature du Net, Le Mouvement de la paix, Ligue des droits de l'Homme (LDH), Le Gisti, Les Amoureux au ban public, Les Céméa, Maison des potes, Mamans toutes égales (MTE), Médecins du monde, Mrap, OIP – section française, Organisation de femmes égalité, Planning familial, Réseau d'alerte et d'intervention pour les droits (RaidH), Réseau éducation sans frontières (RESF), Réseau euromaghrébin culture et citoyenneté (REMCC), Réseau Euromed France (REF), SNPES-PJJ/FSU, Snuclias-FSU, Syndicat des avocats de France (Saf), Syndicat national des journalistes (SNJ), SNJ-CGT, Unef, Union des travailleurs immigrés tunisiens (Utiti), Union juive française pour la paix (UJFP), Union nationale lycéenne (UNL), Union syndicale de la psychiatrie (USP), Union syndicale Solidaires.

**La force de notre profession c'est son Syndicat,
c'est aussi le nombre de ses adhérents.**



É C H E L O N S	PROFESSEURS DES ÉCOLES							S P É - I M F	H O R S C L .
	A D J O I N T	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE				S E G P A		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	201	204	207	210	215	217	207		
10e	185	189	192	198	201	204	192		
9e	173	176	180	181	186	189	180		
8e	159	164	167	170	173	180	167		
7e	148	151	155	158	161	167	155	245	
6e	139	142	145	149	151		145	233	
5e	126	130	133	136	139			220	
4e	120	123	126	130	136			207	
3e	117	120	123	126	130			195	
2e	PE stagiaires : 100 €							180	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							162	

P.E.G.C.
Classe excep. 226 €
Hors-classe 214 €

INSTITUTEURS
Adjoint et dir. 1 cl. 159 €
Direction 2 cl et + 162 €
Spécialisés IMF 159 €

RETRAITÉS
pension < 1400€ 95 €
pension > 1400€ 105 €

CONTRACTUELS 99 €

Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adjt d'éducation 79 €

Congé de formation
80 % de la cotisation
(minimum 79 €)

et selon le temps partiel
50 %, 75%... de la cotisation
(minimum 79 €)

Conseil Syndical début d'année

Ouvert à tous
Lundi 04 janvier 2016
17h à l'espace Jean Jaurès
Mende

Présence de la MGEN de 17h à 17h30 pour présenter la nouvelle offre prévoyance santé

Se Syndiquer ?
Une vraie bonne idée

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!



BULLETIN D'ADHESION 2015-2016

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à
SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.
Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: snu48@snuipp.fr